

de rempart intellectuel contre ceux qui nous nient un génie spécial, c'est là notre tâche, voilà le devoir qui s'impose.

Nous nous devons à nous-mêmes de ne pas laisser passer sans célébration le retour au pays du Canadien Girouard.

Remuons-nous, agissons, mais ne nous laissons pas voler encore un nom qui nous appartient et dont la revendication peut être pour nous non seulement une satisfaction d'amour-propre, mais aussi un élément de force qui n'est pas négligeable.

VIEUX-ROUGE.

L'USURE

Nous avons, il y a quelques jours, on s'en souvient, écrit sur ce sujet un article qui a fait sensation.

Nous exprimions alors l'idée que le Bill relatif à l'usure, préparé et présenté par M. Dandurand, ne nous semblait pas toucher le vrai point et constituer le vrai remède.

L'opinion à laquelle nous avons donné cours paraissait un peu osée et on nous l'a reprochée amèrement. La *Patrie* disait que nous étions les seuls à protester contre une loi sollicitée par tout le monde, contre une loi populaire s'il en fut jamais.

Nous avons laissé dire, sachant parfaitement à quoi nous en tenir et convaincu que l'avenir montrerait bien si nous étions tellement isolé que cela.

Le sénateur Dandurand qui était, croyons-nous, de bonne foi, quoiqu'un peu tapageur dans cette campagne, se figurait que l'affaire était dans le sac, que le Bill passait haut la main. Comment, on l'a entendu s'écrier sur la rue St-Jacques dans un état de surexcitation enthousiaste :

il passe haut la main ; bien plus je suis obligé de retenir les sénateurs, ils veulent aller trop vite, ils veulent me donner plus que je ne demande et rendre le Bill trop sévère."

Oui, n'est-ce pas ? et la première occasion qu'ils ont eu pour arrêter en pleine vitesse le train ministériel qui menait au succès le Bill tant désiré, ils ne l'ont pas manquée. Les bons sénateurs ont ouvert une voie d'évitement et y ont fait s'engager M. Dandurand et son train qui attendront paisiblement jusqu'à une autre session, qu'on veuille bien lui permettre de continuer sa marche.

Le rejet du Bill de l'usure, ne fera de tort à personne, pas même à ceux qu'il prétendait aider et donc nous n'avons jamais nié la position douloureuse et digne de compassion.

Mais nous sommes encore persuadé que ce bill aurait fait plus de mal que de bien et que beaucoup de très braves gens en auraient souffert.

Croit-on qu'en supprimant les shavers on supprime les tracassés de ceux qui se trouvent à un moment donné à court d'argent et n'ont pas un crédit suffisant pour s'adresser aux banques.

Il faut bien que ceux-là trouvent ce qui leur manque et il faut bien admettre que les shavers, dans leur taux souvent exagérés, il est vrai, varient l'échelle suivant la responsabilité morale de l'emprunteur.

L'intérêt exigé n'est pas régulièrement de l'extorsion ; les cas que l'on a cités étaient peut-être des cas désespérés.

Mais il y aurait un moyen de venir en aide aux victimes des shavers, un moyen bien plus sûr que la loi contre l'usure qui est une loi somptuaire et par suite contraire au sentiment de cette fin-de-siècle.

En France, en Allemagne, en Italie, on a institué des banques coopératives sur

" Si mon Bill va passer, mais comment donc,